Gmail

Jean-luc Levecque <levecque.mairie@gmail.com>

Route de Planzolles, article paru dans la presse, commentaires sur aménagement

1 message

daniel morselli <morselli.daniel@gmail.com> 15 septembre 2017 à 14:38
À : Albert MOZZATTI <albert.mozzatti@lablachere.fr>, BRIGITTE QUERE <quereb2@wanadoo.fr>, Chantal Théraube MAIRIE <chantaltheraubemairie@orange.fr>, coorao <tom.ore@orange.fr>, Dominique Dom <pouget.dominique@wanadoo.fr>, Eric Boissin <begm@wanadoo.fr>, GROS Franck <franck-gros@samse.fr>, JEAN-LUC TOUREL <jean-luc.tourel@lablachere.fr>, JEAN-PAUL ROBERT <Jean-paul.robert@lablachere.fr>, Marjorie Germain <marjorie.germain@orange.fr>, MARTINE CARRIER <carrier.martine@lablachere.fr>, MIREILLE AREVALO <arevalo.mireille@lablachere.fr>, NICOLE BISCAREL <nicole.biscarel@yahoo.fr>, RAYMOND FAYOLLE <jr.fayolle@orange.fr>, REMY DE BESSA MARTINS <remy.de_bessa_martins@bbox.fr>, Vaille Christine <lablachere.mairie.vaillechris@wanadoo.fr>, Xavier Obry <xavier.obry@sfr.fr>, yannick marchal <yannick.marchal@orange.fr>, Jean-luc Levecque <levecque.mairie@gmail.com>

Objet: aménagement Route de Planzolles de la place de la Jaujon à la cave viticole

A tous

Au Maire, adjoints et conseillers,

A)► Je vous transmets l'article du Dauphiné daté du 13 septembre concernant l'aménagement de la route de Planzolles RD 4 de la Place de la Jaujon à la cave viticole.

La lecture de ce document est sans contestation, notre Maire et les adjoints ont décidé arbitrairement, ils ont acté **pour le projet très sommaire du B.E – R.C.I présenté en introduction à la séance du Conseil Municipal du 29 août dernier. Tout doit être réalisé pour 2018. C'est merveilleux !!!**

B)► Question : Où est la concertation prônée par notre Maire devant les personnes du public présentes ce jour là et aux conseillers?

C)► Ce 29 août, le technicien de R.C.I m'a semblé très pessimiste en présentant son embryon d'étude avec une largeur de trottoir à 140 cm à minima sans obstacles réglementaires (c.à.d par exemple hors poteaux de lampadaires, barrières de protection), du côté gauche en se dirigeant vers la cave.

Ses deux feuilles de plan, la représentation du projet d'aménagement routier est longitudinal. Il manquait à la présentations de cette étude pour la bonne compréhension des informations essentielles : la figuration des profils transversaux, c.à.d des coupes d'emprises de voirie cotées, prises dans différents secteurs le long de la zone considérée. C'est l'A.B.C d'un dessinateur de B.E ! Exemple en P.J.

Ces pièces existent elles ? Absentes, non présentées le 6 septembre à la commission 'travaux', la chemise n'avait que ces deux plans.

D)► Au Maire et Albert Mozzatti, par conséquent il serait agréable d'apporter à une réunion dans le plus bref délai aux conseillers un canevas plus étoffé, plus précis sur cet aménagement Route de Planzolles :

- **des plans cotés surtout prouvant que deux P.L (camions, cars...) puissent se croiser sur une bande roulante de 5,50 m, sans monter et rouler sur le trottoir réservé aux piétons (inacceptable), au moins d'une largeur de 140 cm. Pour éviter le stationnement sauvage de véhicules sur les chemins réservés aux piétons, il est conseillé de poser des barrières de sécurité ou des plots, la largeur est portée à 170 cm. Se référer à la fiche A1 comment prendre en compte les véhicules (VL,PL).**

- **des devis estimatifs détaillant tous les coûts des travaux nécessaires.**

- **le montant des honoraires de la maîtrise d'oeuvre ; B.E, géomètre-expert, contrôleurs...etc.**

► Concernant l'évaluation financière des travaux, part communale, elle serait supérieure à 750

000 Euros, aveu à demi mot de ce technicien de R.C.I.

■ Ci-joint des documents sur aménagements de voirie:

- CERTU PMR, CERTU le trottoir, Voirie accessible de la Préfecture de l'Essonne, ABC équipements collectivités, guide Accesvoirie, fiche A1 de la sécurité routière prendre en compte VL et PL et dimensions des voies à prendre suivant gabarit des véhicules.

Une décision sans réflexion, manque de maturité, de formation et de connaissances, de maîtrise dans les projets.

E) ⇒ Doutant que deux P.L ne puissent pas se croiser, pour preuve deux photos de cette route de Planzolles sont significatives.

► J'ai proposé d'explorer à notre Maire et adjoints la piste en variante de la proposition de R.C.I, "zone de rencontre", c'est une zone à 20 km/h où cohabitent piétons, cyclistes et véhicules à moteur : pas de trottoirs, plus facile à mettre en œuvre, hors travaux eau, assainissement, circuit téléphonique. Au final, moins onéreux.

A votre disposition pour vous renseigner sur cette solution.

Cordialement.

D.Morselli

---

10 pièces jointes

Article route de Planzolles aménagement.jpeg
2472K

Exemple coupe voirie profil transversal.jpeg
375K

PMR.pdf
262K

accessibilite_2013-1.pdf
1494K

Fiche3_decret_12112010_UsagesTrottoirs_cle5c3e47+(1).pdf
288K

voirie accessible-v3-2011-11-30.pdf
9886K

GuideAccesVoirieCAPI_VF-23-12-2014_web-1.pdf
5069K